

Que la clause 10 du contrat passé avec le traiteur, qui porte que le restaurant ne sera accessible qu'aux sénateurs et aux autres personnes autorisées par le Président et le comité, et qui exclut du restaurant toutes autres personnes, a été observée en substance, et que le comité a l'intention de faire mettre strictement à exécution la dite dixième clause du contrat ;

Que la règle interdisant la vente des vins et autres breuvages à toute personne qui n'est pas membre du parlement sera rigoureusement appliquée.

Le comité recommande qu'il ne soit servi ni vins ni autres breuvages à qui que ce soit après minuit, et que le restaurant et le dépôt soient fermés à cette heure.

Le tout humblement soumis.

W. J. MACDONALD,

*Président.*

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat, lundi prochain.

L'honorable M. Poirier a appelé l'attention du gouvernement sur une lettre publiée par un M. Gualco dans le *Montreal Star* du 21 courant, dans laquelle il est dit que 579 Canadiens se sont embarqués pour le Brésil sur le steamer *Moravia*, le 15 du mois courant, et a demandé si c'est l'intention du gouvernement de présenter, pendant la présente session, une loi à l'effet de protéger et de dédommager dans une certaine mesure nos nationaux qui ont été induits à s'expatrier, dans le cas où les promesses faites par les agents d'émigration ne seraient pas remplies.

Débat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (15) intitulé : " Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound, et la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Parry-Sound, sous le nom de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable McKindsey, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (14) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de pont et de pouvoir Mather," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été